



F.F.M. - L.M.I.F. Epreuve FFM N° 138
MOTO-CLUB de SAINT-CHERON
25 et 26 AVRIL 2020- Circuit de la Petite Beauce
CHAMPIONNAT de FRANCE 125 NATIONAL

REGLEMENT

ARTICLE 1 :

Le MOTO-CLUB de SAINT-CHERON organise le 25 et 26 AVRIL 2020 sur le Circuit de la Petite Beauce d'une longueur de 1500m et largeur : Minimum 7 m - Largeur de la grille de départ : 40 m, une épreuve de Moto-Cross Nationale.

ARTICLE 2 :

Cette épreuve sera ouverte aux coureurs licenciés F.F.M. titulaires d'une licence NJ3, NJ3C, NATIONALE COMPETITION NCO, INTERNATIONALE, et d'un permis de conduire des motocyclettes correspondant à leur catégorie (ou documents de substitution C.A.S.M, GUIDONS).

ARTICLE 3 :

Les différentes prescriptions du Code sportif National de la F.F.M, celle de son annexe D et du présent règlement, seront applicables à la présente manifestation.

ARTICLE 4 : "COURSES"

1) CHAMPIONNAT de France 125 National:

Cylindrée 125 cc– Age 18 ans minimum – 43 pilotes au départ - 2 manches de 25'+1T- conformément au règlement fédéral de ce Championnat 2020.

2) CHAMPIONNAT d'ILE de France OPEN MX1 MX2:

Machines de 125cc 2 temps à 450cc 4 temps 45 pilotes au départ – 2 manches de 12'+1T (groupe C), 2 manches de 15'+1T (groupe B) et 2 manches de 20'+1T (groupe A). Suivant le règlement ligue Ile de France 2020.

3) CHAMPIONNAT d'ILE de France Espoir 85 cc et Junior 125 cc:

Machines de 85 cc âge 11 ans à 125cc âge 13 ans, moto 2 temps 45 pilotes au départ – 2 manches 20'+1T. Suivant le règlement ligue Ile de France 2020.

4) TROPHEE de SAINT-CHERON :

Machines de 125cc 2 temps à 450cc 4 temps - 45 pilotes au départ - 3 manches de 15' + 1T - Le classement de la 3ème manche départagera les pilotes à égalité de points. Primes d'arrivées aux dix premiers du classement général.



ARTICLE 5 :

Les demandes d'engagements pour le trophée seront reçues dès la parution du présent règlement et ce, jusqu'au **vendredi 3 avril 2020 pour les pilotes participant au trophée de St-Chéron.**

A l'attention de Mr Le Bouquin Clément 2 route de Blancheface 91530 Saint-Chéron.

ARTICLE 6 :

Le contrôle administratif se déroulera à l'entrée du circuit - Route d'Etampes à SAINT-CHÉRON le samedi 25 AVRIL de 7h30 à 20h00 et le dimanche 26 AVRIL de 7h00 à 9h00. Les horaires de la manifestation figurent en annexe. En cas de nécessité, les concurrents pourront prévenir les organisateurs en appelant Mr LE BOUQUIN Clément au : 06.02.67.39.53.

ARTICLE 7 :

Pendant les essais, les machines devront être munies de plaques avec le numéro de course (très lisible) qui sera indiqué par les organisateurs lors de la confirmation de l'engagement sauf pour les Championnats de France ou le numéro de course sera déterminé par la liste émise par la F.F.M. et valable pour toute la saison 2020.

ARTICLE 8 :

A l'appel de la catégorie, les machines devront être amenées sur la ligne de départ et placées sous les ordres du Directeur de course. Toute moto qui ne sera pas dans le parc d'attente avant sa fermeture ne pourra pas prendre le départ.

ARTICLE 9 :

La remise de prix aura lieu sur le circuit 20 minutes après la proclamation des derniers résultats.

ARTICLE 10 :

Une coupe ou un trophée sera offert aux 3 premiers (minimum) de chaque course.

ARTICLE 11 :

Le MOTO-CLUB de SAINT-CHÉRON se réserve le droit d'annuler l'épreuve si les circonstances économiques, énergétiques ou climatiques l'exigent. Le Club dégage sa responsabilité en cas de vols de matériel ou de motos dans l'enceinte du circuit. Le Pilote engagé est responsable de son matériel et motos ainsi que du comportement de ses accompagnateurs. Vous êtes tenus de respecter l'environnement et les moyens mis à votre disposition.

ARTICLE 12 :

Le club organisateur a souscrit une police d'assurance suivant l'article R331-30 du code du sport conformément à l'arrête du 27 octobre 2006, auprès du Cabinet GRAS SAVOYE.

MOTOCLUB de SAINT-CHÉRON

Mairie – 91530 Saint-Chéron

Tél : 06.15.56.14.12 – www.motoclub-stcheron.fr

N° Siret : 490 299 799 00018 – APE : 926C



ARTICLE 13 : OFFICIELS

Directeur de course : Mr Mario ROSSI - Directeur Adjoint : Guillaume BINET
Le Délégué du Championnat de France 125 National : Mr CHRISTIAN GOUX
Commissaires sportifs : Noel RENOARD et Daniel POURIAU
Commissaires technique : Mr Jacky GAILLARD
Chronométrage : Mme Evelyne LARGUIER, Mr Jean Louis LARGUIER, Mme Valérie VOISIN
Responsable des Commissaires : Michel BINET

N° EPREUVE : 138

VISA L.M.I.F. N°

VISA F.F.M. N°

MOTOCLUB de SAINT-CHÉRON

Mairie – 91530 Saint-Chéron

Tél : 06.15.56.14.12 – www.motoclub-stcheron.fr

N° Siret : 490 299 799 00018 – APE : 926C